

Québec, le 16 juin 2022

Purolator 1343 173 4139

SOUS TOUTES RÉSERVES

M^e Louis Fortier
1075, rue Rostand, bureau 1
Sherbrooke (Québec) J1J 4P3

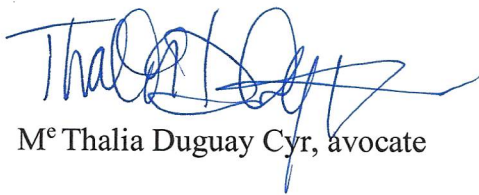
Objet : Réponse à votre correspondance datée du 2 juin 2022 transmise
au Registraire des entreprises
N/dossier : TE-2022-000351-0001

Cher confrère,

Nous avons été mandatés par notre client, le Registraire des entreprises, pour répondre à votre correspondance du 2 juin 2022 dans laquelle vous lui demandez d'annuler sans délai l'acte de dissolution délivré à la personne morale dénommée L'Orientation Éphémère.

Après analyse, nous sommes d'avis que l'acte de dissolution a été dressé conformément à la loi et nous vous informons que le Registraire des entreprises n'a pas compétence pour donner suite à votre demande.

Veuillez recevoir, cher confrère, nos sincères salutations.



M^e Thalia Duguay Cyr, avocate

c.c. M. Yves Pepin, registraire des entreprises